

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDOUX se sont réunis à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

« Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du lundi 20 octobre 2025 (délibération n°6), le Conseil municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents ». Cette réunion s'opère dans le cadre de l'article L.2121-17 alinéa 2.

Étaient présents : Mesdames Carine BONNIN, Isabelle BOURLAND, Marie Dominique PEYRAUD CASCALES, Corinne SINGER et Messieurs Daniel BOURSIER, Eric GALERAN, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, Éric MONTAGNE, Nicolas PERAUD, Jean-Philippe TOLEDANO, François VENDITTOZZI et David WANTZ.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 17 membres.

Absentes : Agathe LEGRAS, Marie-Christine QUEVA, Guillaume LANDUREAU

## Absents avec pouvoir :

Elisabeth DELIGNE donne pouvoir à Marie Dominique PEYRAUD

Jean-Louis MARIE donne pouvoir à Nicolas PERAUD

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

## Ordre du jour

## BUDGET

- ## 1. Délibération d'approbation du rapport annuel de Charente-Maritime Développement – exercice 2024

## QUESTIONS DIVERSES

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

Corinne SINGER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

## BUDGET

- ## 1. Délibération d'approbation du rapport annuel de Charente-Maritime Développement – exercice 2024

## DELIBERATION

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'organe délibérant par les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité au sein de la société Charente-Maritime Développement.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objectif de donner aux membres du conseil municipal une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La SPL agit uniquement pour le compte des collectivités territoriales et a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de développement économique, touristique et de loisirs et d'accompagnement dans l'innovation et la transition écologique.

Vu le rapport annuel du mandataire – exercice 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Etant représentant du Conseil d'administration de la SPL, M. François VENDITTOZZI ne prend pas part au vote.

Etant représentant de l'Assemblée spéciale de la SPL, M. Nicolas PERAUD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :

- prend acte du rapport annuel 2024 du mandataire de la SPL Charente-Maritime Développement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

|  |  |
|--|--|
| VENDITTOZZI François – Maire                                       | WANTZ David – Adjoint au Maire                                 |
| SINGER Corinne – Adjointe au Maire                                 | BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire                             |
| PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Adjointe au Maire               | TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire                      |
| BONNIN Carine – Conseillère municipale                             | BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale                     |
| DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale<br>Absente avec pouvoir | GALERAN Éric – Conseiller municipal                            |
| LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal<br>Absent                | LEGRAS Agathe - Conseillère municipale<br>Absent               |
| LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel – Conseiller municipal                 | MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal<br>Absent avec pouvoir |
| MONTAGNE Éric – Conseiller municipal                               | PERAUD Nicolas – Conseiller municipal                          |
|  | QUEVA Marie-Christine - Conseillère municipale<br>Absent       |